

8 mars 2006

# Journée Internationale de la Femme



**L**a Journée internationale de la femme est célébrée par des groupes de femmes dans le monde entier. Elle est également célébrée à l'ONU et, dans maints pays, c'est un jour national de fête. Lorsque les femmes de tous les continents, souvent divisées par les frontières nationales et par des différences ethniques, linguistiques, culturelles, économiques et politiques, se réunissent pour célébrer leur Journée, elles peuvent voir, si elles jettent un regard en arrière, qu'il s'agit d'une tradition représentant au moins 90 ans de luttes pour l'égalité, la justice, la paix et le développement.

La Journée internationale de la femme est l'histoire de femmes ordinaires qui ont fait l'histoire, elle puise ses racines dans la lutte que mènent les femmes depuis des siècles pour participer à la société sur un pied d'égalité avec les hommes.

Dans l'antiquité grecque, Lysistrata a lancé une « grève sexuelle » contre les hommes pour mettre fin à la guerre. Pendant la Révolution française, des Parisiennes demandant « liberté, égalité, fraternité » ont marché sur Versailles pour exiger le suffrage des femmes.

L'idée d'une Journée internationale de la femme s'est au tout début fait jour au tournant des XIXe et XXe siècles, période caractérisée dans le monde industrialisé par l'expansion et l'effervescence, une croissance démographique explosive et des idéologies radicales.

## Un peu d'histoire ...

**L**e **8 Mars 1910** à Copenhague une confédération internationale de femmes socialistes de tous les pays a créé cette journée en vue de servir à la cause du vote des femmes.

Le **8 Mars 1914** les femmes réclament le droit de vote en Allemagne qu'elles obtiendront le 12 Novembre 1918.

Le **23 Février 1917 (calendrier Grégorien) correspondant au 8 Mars** dans notre calendrier (Julien) à Saint Pétersbourg, des ouvrières manifestent dans la rue pour réclamer du pain et le retour de leurs maris partis au front.

En 1932, lors d'une conférence sur le désarmement à Genève, dépôt d'une pétition internationale de 8 millions de femmes réunies dans 15 organisations et qui demande le désarmement total et universel.

**Ah, si les femmes avaient été au pouvoir,  
39-45 n'aurait peut-être pas existé !**

**Au passage**, l'ordonnance du **21 Avril 1944**, accorde le droit de vote aux Femmes Françaises, qu'elles exerceront pour la première fois le **20 avril 1945** pour les élections municipales. (Un siècle de retard sur les hommes qui votent en France depuis 1848) - Le droit de se faire élire pour les femmes n'est que très théorique et symbolique en ces années là.

Les Américains essayent de récupérer la paternité de la date pour le Woman Day, suite à une grève féminine du 8 Mars 1857. Cette grève à New York est un mythe qui n'a jamais existé, mais ils se sont servis de ce mythe pour choisir la date du 8 mars.

Les Nations Unies ont commencé à observer la Journée internationale de la femme le **8 mars 1975**

En France c'est en **1982** que le gouvernement instaure le caractère officiel de la célébration de la journée de la femme le **8 Mars**. Mais force est de constater qu'en France cette journée n'a plus un caractère protestataire...

Le **8 Mars 1986**, au Chili cette journée a fait l'objet d'une manifestation violemment réprimée et le même jour à Washington 100000 personnes manifestaient contre la volonté des conservateurs de supprimer le droit à l'avortement.

En **1998**, en Union soviétique le 8 mars est choisi pour lancer le premier concours de beauté.... (no comment !)

**Créé en 1903**, Le mouvement des "**suffragettes**" a été fondé à Londres par Emeline Pankhurst et sa fille Christabel. Celles-ci n'hésitent pas à recourir à des actes spectaculaires. Cinq ans plus tard, quelque 250 000 femmes manifestent à Hyde Park, pour demander le droit de vote des femmes.. En 1918, elles obtiendront une première victoire avec l'octroi du droit de vote des femmes de plus de 30 ans. Les femmes britanniques obtiendront vraiment le droit de vote en 1928.

La première action des Suffragettes (qualifiée de violente par les femmes) en France, a lieu en 1908. Elles envahirent un bureau de vote et s'emparèrent des urnes pour demander également le droit de vote des femmes

## QUELQUES DATES

1791	<b>Egalité</b>	En publiant la « déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne », Olympe de Gouges réclame l'extension aux femmes de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen
1851	<b>Marie-Angélique Duchemin</b>	1ère femme chevalière de la légion d'Honneur (Combattante des armées de la république)
1875	<b>Madeleine Brès</b>	1ère femme médecin
1884	<b>Clémence Royer</b>	1ère femme qui a obtenu le droit d'enseigner à la Sorbonne
1901	<b>Clémence Royer</b>	1ère femme à recevoir la Légion d'honneur pour des travaux scientifiques
1903	<b>Marie Curie</b>	1ère femme à obtenir un prix Nobel (de physique)
1920	<b>Liberté</b>	Depuis 1920, une femme mariée peut adhérer à un syndicat sans demander l'autorisation à son mari. Le saviez vous ?
1925	<b>Droit de vote</b>	Les députés votent le droit au vote des femmes - Cela sera repoussé par les sénateurs !
1944	<b>Droit de vote</b>	L'ordonnance du 21 avril accorde le droit de vote aux femmes françaises, qu'elles exerceront pour la première fois le 20 avril 1945.
1945	<b>Égalité des droits</b>	L'ONU proclame par sa charte l'égalité des droits des hommes et des femmes
1947	<b>Germaine Poinso-Chapuis</b>	1ère femme ministre. Elle occupe le ministère de la Santé publique et de la population.
1949	<b>Me Gayet</b>	1ère femme notaire dans le Puit de Dôme. Il faudra attendre 1977 pour Paris.
1967	<b>Droit des femmes</b>	Les femmes ont le droit d'entrer à la bourse.
1969	<b>Françoise Chandernagor</b>	Première femme à sortir Major de l'ENA. (École Nationale d'administration)

1972	<b>Égalité</b>	Loi sur l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes.
1974	<b>Simone Weill</b>	Devient ministre de la santé et ainsi la femme politique Française la plus importante. Cette nomination sera à l'origine de bien de texte de loi dont la fameuse loi Weill sur l'avortement voté en 1975.
1974	<b>Danièle Décuré</b>	1ère femme pilote engagée par Air France
1974	<b>Arlette Laguiller</b>	1ère femme à se présenter à une élection présidentielle
1975	<b>Droit des femmes</b>	Cette année est déclarée Année de la Femme. Les Nations Unies commencent à observer la Journée internationale de la femme le 8 mars 1975
1976	<b>Égalité</b>	Les femmes peuvent devenir Pompier.
1981	<b>Yvette Chassagne</b>	1ère femme préfète.
1982	<b>Droit des femmes</b>	La journée du 8 mars arbore un caractère officiel en France suite à une décision du gouvernement socialiste.
1983	<b>Egalité</b>	Loi Roudy sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
1989	<b>Marie-Madeleine Fourcade</b>	1ère femme d'honneur (résistante) dont les obsèques ont lieu aux Invalides.
2000	<b>Égalité</b>	Loi portant sur l'égalité de l'accès aux mandats électoraux (parité des listes électorales)
2003	<b>Ni Putes Ni soumises</b>	Marche des femmes de banlieue "Ni putes ni soumises" pour mettre sur la place publique les problèmes de la condition des femmes dans les cités de banlieues. 30000 femmes dans les rues de Paris.
2005	<b>Evelyne BARRERE</b>	Réélue Secrétaire Générale de la Fédération Commerces et Services (depuis l'origine, ce poste a toujours été tenu par une femme !)

## Les femmes et le travail ...

**A**u début du 20<sup>ème</sup> siècle, plus de la moitié des femmes en âge de travailler étaient "au foyer" et une sur quatre seulement était salariée. Parmi elles, plus de 30 % étaient ouvrières contre à peine 12 % aujourd'hui. Les employées de maison étaient plus nombreuses que les employées de commerce ou d'administration. Pas de cadre, ni de technicienne alors qu'elles sont plus de trois millions maintenant. **Aujourd'hui, deux femmes sur trois sont salariées et la majorité de celles qui se déclarent "au foyer" souhaiteraient travailler.**

Dans notre pays et en Europe, les femmes ne sont plus confinées dans l'univers domestique et familial. Ce constat s'inscrit dans un processus planétaire d'émancipation déterminant pour l'avenir de l'humanité car **la maîtrise de la fécondité**, qui est une des conditions du développement durable, est **directement liée à l'évolution du statut des femmes dans la société**. A noter toutefois qu'aujourd'hui, après leur journée de travail, et l'éducation des enfants, les femmes assument 80 % des tâches ménagères.

En outre, cette tendance ne peut masquer les fortes discriminations dans l'accès à certaines professions et la persistance d'inégalités dans le salaire, la retraite et la reconnaissance des qualifications. N'oublions pas que **la figure de la grande pauvreté** dans notre pays c'est très souvent **la femme élevant seule ses enfants avec un salaire misérable et précaire ou des indemnités de survie.**

*En 1942, les femmes sont autorisées à travailler, même si leur mari travaille et, en 1965, elles peuvent travailler sans l'autorisation de celui-ci.*

Dans le monde du travail, la place des femmes n'est plus à démontrer : **elles représentent désormais plus de 45 % des actifs et sont même près de 80 % à être actives entre 25 et 49 ans, à l'âge d'avoir des enfants.** De plus en plus nombreuses à avoir des diplômes, elles réussissent mieux que les hommes : n'oublions pas que 40 % des actives ont le bac (et plus) contre seulement 32 % pour les hommes.

De plus, depuis les années 60, la part des femmes parmi les cadres et professions supérieures a plus que doublé (16,3 % de femmes en 1962, 35 % en 2000). Pourtant, malgré ces avancées, **les inégalités persistent : côté salaires, le compte est loin d'être bon. A compétence et formation égale, en moyenne, les femmes gagnent 25 % de moins que les hommes.** 80 % des travailleuses pauvres sont des femmes touchant moins de 750 euros par mois. Les femmes rémunérées au SMIC sont 2.5 fois plus nombreuses que les hommes, les très bas salaires se concentrent sur les familles monoparentales dont l'unique parent est un général une femme.

Mais personne ou presque ne parle des différences de salaires, comme si les projecteurs devaient être tournés vers d'autres inégalités nettement plus insoutenables : **celles du chômage et de l'exclusion notamment.**

Or, les femmes sont aussi les premières victimes de ces inégalités là ! Concernant l'emploi, **les femmes occupent globalement des emplois moins qualifiés et sont beaucoup plus souvent à temps partiel.** Elles ont moins de primes et de promotions, elles sont moins syndiquées notamment en France où, jusqu'à présent, l'égalité salariale est oubliée dans les négociations. Enfin, des formes complexes de discrimination persistent dans les entreprises où, à poste équivalent ou presque, un homme reste mieux payé qu'une femme.

Parler égalité, c'est aussi en parler pour la **RETRAITE**. En effet, **39 % des femmes seulement parviennent à faire valider une carrière complète**, soit 150 trimestres, contre 85 % des hommes.

## Egalité professionnelle homme/femme...

**E**n continuité de la loi Roudy de 1983, la loi du 9 mai 2001 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes fait suite à un rapport mettant en exergue les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes sur les lieux de travail, en termes d'embauches, de salaire, d'accès à la formation ou d'évolution de carrière.

**Promouvoir l'égalité professionnelle, c'est d'abord connaître les situations comparées**, précisément chiffrées et commentées. Selon la loi, les domaines sur lesquels porte l'information sont les suivants :

- les conditions générales d'emploi, l'embauche, la formation, la formation professionnelle, les qualifications et classifications, les conditions de travail, les rémunérations effectives.

C'est enfin **proposer des mesures de rattrapage**, c'est-à-dire fixer des objectifs précis de mixité : une répartition plus égale des heures de formation, notamment pour les temps partiels ; une formation en tenant compte des contraintes familiales (horaires, lieux de formation, garde des enfants...) des congés de maternité n'handicapant pas la promotion, une promotion prioritaire en faveur des femmes ayant la qualification requise aux postes auxquels elles ont peu ou pas accès, une amélioration des conditions de travail en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois, en lien avec la mission de CHSCT.



**La loi contient d'autres dispositions visant à favoriser la parité sur les listes de candidat(e)s aux élections professionnelles CE et DP.**

A ce jour, au niveau national, toutes branches confondues, seulement 40 accords ont été signés. **Pas un pour la branche Commerce et Services !**

## LES FEMMES ET LES ENFANTS

1909	Les femmes ont droit à 8 semaines de congés si elles sont salariées (hors maladie). Leur employeur ne peut plus les licencier durant cette période
1945	Le congé maternité est obligatoire et indemnisé à 50% (2 semaines avant l'accouchement et 6 semaines après l'accouchement)
1956	Création du mouvement « maternité heureuse » qui devient le Planning Familial en 1958
1967	Adoption de la loi Neuwirth. Cette loi marque une grande étape dans la liberté de l'accès aux femmes aux moyens de contraception.
1970	Les femmes touchent 90% de leur salaire durant leur congé Maternité (12 semaines minimum)
1973	Premier test de grossesse facile d'emploi et utilisable au bout du 5ème jour.
1975	Adoption de la loi Weil à titre provisoire pour 5 ans. Cependant, l'article 317 de la loi de 1920 réprime toujours l'avortement dans le Code Pénal
1979	50000 femmes manifestent le 6 octobre à Paris pour obtenir l'application de la loi sur le droit à l'avortement libre et gratuit. Vote à titre définitif de la loi sur l'avortement
1982	La sécurité sociale rembourse les frais d'avortement.
1992	L'article 223-12 remplace l'article 317 dans le Code Pénal, les femmes n'encourent plus de sanctions si l'avortement est réalisé dans les conditions définies par la loi

**En 1970, une loi instaure l'autorité parentale conjointe, le père n'est donc plus le chef de famille.**

## L'utilité du 8 mars ...

**L**a condition de la femme se heurte au fait que nous vivons dans une société patriarcale où le sexe dit faible, n'en a pas fini de se battre pour le droit élémentaire d'être reconnu pour ce qu'il est et pas défini à partir de critères ou d'a priori d'un autre âge.

En outre, confrontés à de profonds bouleversements dans la société, ces derniers doivent nous inciter à penser et à agir autrement.

En terme de conclusion, un témoignage d'homme sur la journée internationale de la femme :

**Albert , 43 ans, technicien en bureautique**

*« J'attends que les femmes participent à mettre de l'argent dans la papote, dans les frais d'électricité ou de location. Le jour où elle prendra en charge une partie de mes dépenses, je comprendrais pourquoi cette journée existe. Ce n'est pas qu'on ne doit pas fêter cette journée. Les femmes peuvent se retrouver et*

*rendiquer leurs droits, mais elles ne doivent pas oublier leurs devoirs. Elles doivent soutenir leur mari dans les problèmes de tous les jours. Le soutien moral ne suffit plus. Si elles paient une partie des factures, je fêterai cette journée avec elles. Car ce jour-là, j'aurais conscience de son rôle dans le foyer. »*

Au premier abord, on peut trouver ce commentaire caricatural, drolatique, décalé, mais ne vous arrive-t-il pas de côtoyer des personnes qui tiennent le même discours ?

D'ailleurs nos dirigeants politiques ne montrent pas forcément l'exemple, pour preuve les déclarations d'un certain Dominique PERBEN lorsqu'il était encore Ministre de la Justice, donc gardien des valeurs républicaines. En 2005, il s'est en effet déclaré inquiet de la composition majoritairement féminine de la dernière promotion de l'École Nationale de la Magistrature, les femmes ayant, de son point de vue, plus de difficultés à concilier vie professionnelle et vie familiale. **Il n'y a pas que dans les banlieues que le sexisme fait des ravages...**

***Si la Journée internationale de la femme est une "célébration", elle doit être avant tout, une journée de "réflexion" sur ce qui doit encore être fait. Comme par exemple exiger que les femmes soient présentes à toutes les tables de négociations pour la paix, qu'elles soient présentes partout où les décisions sont prises pour forger le futur des communautés et des sociétés.***

## La situation à Euralille ...

**N**ous sommes une majorité de femmes à travailler, vendeuses à temps partiel, subissant les pressions des Directions, au seul titre de plus de chiffre d'affaire.

Pendant ce temps, notre qualité de vie en tant que femme est mise au placard. Aucun moyen ne nous est donné pour nous permettre de nous occuper de notre famille.

**Avoir un mercredi ou un samedi relève du défi !** Dans ces conditions, comment voir grandir nos enfants ? Comment les éduquer ? Nous sommes obligées de recourir à des assistantes maternelles agréées ou à des aides à domicile pour nos bambins, et quelle frustration au retour à la maison vers 21 heures de les retrouver endormis !

### Il est temps que cela cesse !

**Le syndicat de site CGT EURALILLE mettra tout en œuvre pour que des moyens soient accordés aux femmes.**

Profitons de la journée du 8 mars pour engager une action qu'il nous faudra poursuivre sur le long terme.

Obtenons de nouveaux droits pour l'ensemble des salariés du centre commercial.

**Pour nos droits,  
Nos revendications ,  
Pour un statut qui assure notre dignité de salariés :**

*Une CGT plus forte ça compte :*

*<http://euramag.blog4ever.com/blog/index-21997.html>*

06.30.52.69.91

[vdcgtnord@wanadoo.fr](mailto:vdcgtnord@wanadoo.fr)